



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
 M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio
 Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, Mme NADAUD Sophie, Mme SEPET Laura,
 M. PELLOUX Joël, Mme FERBUS Carine, Mme REIGNIER Sylvie,
 M. PANISSET Didier, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS Jean-Paul,
 Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

M. BRUNET André a donné pouvoir à M. PRUD'HOMME Philippe
 M. CHMIELINSKI Jean a donné pouvoir à M. BOUIREK Azddine
 M. LESOT Richard a donné pouvoir à M. Yohann CARRERA

Le Conseil municipal a choisi M. Joël PELLOUX comme secrétaire de séance.

2022-06-06 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Exercice mandats locaux : **Retrait total de la délibération DEL 2022-05-08** **« Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal »**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2022-05-08 du 21 septembre 2022, relative à la délégation de compétence pour tous projets de conventions entre la commune et toutes personnes physiques ou personnes morales de droit privé ou public sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La délibération a fait l'objet d'un rejet de la Préfecture de Haute-Savoie (service du contrôle de légalité) par courrier en date du 20 octobre 2022, au motif que cette délégation n'est pas prévue au titre de cet article précité.

Aussi, il y a lieu de retirer la délibération n° 2022-05-08 du 21 septembre 2022.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le retrait de ladite délibération.

- Nombre de votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
 Le 30 novembre 2022**



**Le Maire,
 Philippe PRUD'HOMME**

Certifié exécutoire le 02 décembre 2022 Transmis en Préfecture le 02 décembre 2022